



Conseil Général de Mollens

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2020

1. Bienvenue de la Présidente :

Mme Linda Baudin, Présidente, souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil et de la Municipalité.

2. Appel :

Excusés : Mmes Arlette Cuvit, Séverine Dehais, Celia Reber,
MM. Jean-Marcel Cuvit, Cédric Jaquet, Pierre Lang,

Sur 31 membres du Conseil, 25 sont présents, le quorum est donc atteint. La Présidente ouvre la séance à 20h03.

3. Admissions – démissions – assermentations :

Mme la Présidente lit la lettre de démission en tant que membre du Conseil Général et de la commission de gestion de M. Martin Baudin en raison de son déménagement hors de la commune de Mollens.

Conformément à l'article 4 du règlement du Conseil Général de Mollens, Mme Cécile Ehrensperger est assermentée par Madame la Présidente. Après avoir prêté serment, elle peut participer aux délibérations et votations de l'assemblée en tant que conseillère.

4. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que présenté à main levée, à l'unanimité.

5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2020 :

Aucune remarque ou observation n'est apportée. Le procès-verbal est accepté à main levée, avec remerciements à la Secrétaire.

6. Election d'un nouveau membre pour la commission de gestion :

Suite à la démission de M. Martin Baudin, le Conseil Général doit élire un nouveau membre pour la commission de gestion jusqu'à la fin de la législature. Mme Joëlle Wacht, en tant que porte-parole de ladite commission, propose M. Vincent Barbay qui se déclare volontaire. Aucune autre candidature n'est apportée. M. Vincent Barbay est élu à main levée.

7. Election d'une scrutatrice/d'un scrutateur suppléant/e :

Egalement suite à la démission de M. Martin Baudin, le Conseil Général doit élire une scrutatrice/un scrutateur suppléant/e. C'est Mme Joëlle Wacht qui se porte volontaire pour cette fonction. Aucune autre candidature n'est apportée. Mme Joëlle Wacht est élue par acclamation.

8. Nomination d'une commission ad'hoc « Règlement d'épuration » :

Le Conseil Général doit nommer une commission ad'hoc de cinq membres pour l'étude du nouveau règlement d'épuration. Mme Nicole Mayor, Municipale, explique brièvement la tâche de cette commission qui doit se réunir probablement deux à trois fois. Mmes Eve-Marie Ammeter, Lyne Berguer et MM. Jean-Marc Baudin, Hervé Le Pezennec et Jean Wagner se portent volontaires et sont nommés par acclamation.

9. Préavis No 5/2020 de la Municipalité de Mollens relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2021 :

M. Marc Solbes, membre, lit le rapport de la commission de gestion.

L'arrêté d'imposition n'a pas subi de modification et est identique à celui de 2020. Toutes les informations complémentaires se trouvent dans le préavis et ne sont pas commentées dans le présent rapport.

La commission propose au Conseil Général d'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2021 tel que présenté dans le préavis mentionné.

La commission tient à remercier M. Alexandre Rosset, Syndic, pour ses explications supersoniques.

Personne ne désirant prendre la parole, Mme la Présidente passe au vote du préavis No 5/2020 qui est accepté à l'unanimité.

10. Préavis No 6/2020 de la Municipalité de Mollens concernant l'avenant à la Convention relative à la déchetterie entre les communes de Ballens, Berolle et Mollens (Entente intercommunale):

M. Thierry Meyer, président, lit le rapport de la commission de gestion.

Il a été porté à notre connaissance que lors de la création de la déchetterie intercommunale l'apport de matériel et d'infrastructure de Ballens n'a pas été totalement comptabilisé dans le calcul de la location annuelle qui se monte à 150.- par commune. Il nous apparaît dès lors judicieux de corriger cet oubli. Le préavis propose de le faire d'une manière détournée par une clé de répartition préférentielle à Ballens et indépendante du nombre d'habitants.

La commission propose au Conseil deux options, l'option 1 rendant l'option 2 caduque :

- 1) *Option 1 : Refuser le préavis tel que présenté et mandater la Municipalité pour expliquer aux deux communes partenaires que la location doit être revue de manière à inclure l'apport initial de Ballens et que la clé de répartition demeure inchangée au prorata du nombre d'habitants. Ces deux points ne nécessitant aucun avenant à la convention actuelle.*
- 2) *Option 2 : Accepter le préavis uniquement avec l'amendement suivant : On doit inclure dans l'avenant :*
 - a. *que la clé de répartition est préférentielle pour Ballens due à l'apport initial pour la création de la déchetterie intercommunale,*
 - b. *que toute évolution significative de la population implique une révision de cette clé de répartition.*

L'option 1 a la préférence de la commission et nous semble la plus équitable pour toutes les communes et la plus simple à mettre en œuvre.

La commission tient à remercier MM Rosset Alexandre, Syndic, et Eric Grosjean, Municipal, pour leurs explications recyclables.

Il ajoute que l'amendement de ce préavis n'est pas possible, Mme Linda Baudin, Présidente, s'est renseignée sur ce sujet auprès de la préfecture. Donc le Conseil Général peut seulement accepter ou refuser le préavis tel que présenté.

Après un échange d'arguments appuyant en majorité l'option 1 de la commission de gestion, Mme la Présidente passe au vote du préavis No 6/2020 qui est refusé avec 21 non et 3 abstentions.

11. Rapport des délégués du Conseil :

Pas d'information.

12. Informations de la Municipalité :

M. Gabriel Reber, Municipal, informe que

- la création du « Jardin du Souvenir » au cimetière est terminée ;
- quelques arbres au cimetière sont dans un état dangereux et doivent être coupés, la Municipalité va faire abattre les arbres de l'allée et repenser à un réaménagement des lieux, elle est ouverte pour des propositions à ce sujet ;
- une autre entreprise a été mandatée pour l'entretien du clocher de l'église, les travaux sont prévus pour la fin de cette année ;
- lors de l'assemblée de commune du 12 novembre en vue des élections communales, la Municipalité prévoit une présentation de l'état actuel concernant le patrimoine de la commune ;
- un nouveau panneau d'affichage destiné au public est prévu sur la Place de l'Amitié ;
- en raison des travaux de rénovation de la maison à la Route de Forchy 1, la circulation sur la route cantonale sera alternée.

M. Philippe Gendret exprime son espoir que les arbres qui doivent être coupés seront remplacés pour garder l'aspect bucolique du lieu.

M. Roger Santschy demande si les sapins devant le cimetière sont aussi concernés ce qui n'est pas le cas selon M. Gabriel Reber.

M. Quentin Meyer fait remarquer que la sécurité est primordiale.

Mme Francine Meyer félicite la Municipalité pour la création du « Jardin du Souvenir ».

Mme Nicole Mayor, Municipale, informe que

- les communes ont été sollicitées pour distribuer des masques aux élèves de plus de 12 ans seulement deux jours avant la rentrée et l'ASIABE a ensuite distribué des masques en tissu ;
- la prochaine séance de l'ASIABE est fixée au 28 octobre 2020 ;
- elle a participé à une séance d'information concernant un concept cantonal de mise en œuvre et coordination des mesures spécifiques en faveur des élèves (concept 360). L'enjeu principal est de favoriser l'égalité des chances en fixant les principes et conditions d'une école répondante aux besoins spécifiques de tous les élèves ;
- la Municipalité a décidé de faire un repas de Noël pour les aînés de Mollens uniquement, l'invitation va se faire prochainement ;
- la SEFA a lancé un projet de planification énergétique territorial avec les communes de Ballens, Berolle, Bière, Mollens et Montricher en recensant les différents types de chauffage, les installations de panneaux photovoltaïques et de pompes à chaleur. Une rencontre pour les habitants à découvrir cette étude va être organisée à Ballens et à Bière pour les habitants des 5 communes.

M. Andreas Lüthi, Municipal, informe que

- le SDIS de l'Etraz construit un nouveau bâtiment à Aubonne et abandonne par la suite le local dans notre commune, la location sera encore payée jusqu'à la fin de cette année. Le SDIS a aussi engagé une personne de plus pour l'administration. C'est pourquoi la participation financière des communes partenaires augmente à CHF 34.50 par habitant au lieu de CHF 32.00.
- la coupe de bois se concentre sur les arbres attaqués par le bostryche, le prix a chuté de CHF 70.00 à CHF 60.00 par m3 pour les résineux. Dans le prochain budget il en resultera un déficit supplémentaire de CHF 30'000.00 ;
- selon instruction du voyer, la circulation alternée sur la route de Forchy ne sera pas réglée par des feux mais simplement avec des panneaux et l'armée est priée de ne pas passer avec des véhicules chenillés pendant la durée du chantier.

M. Alexandre Rosset, informe que

- l'eau dans notre commune ne contient que des très minimes traces de chlorothalonil (largement en dessous des limites fédérales) ;
- des éventuels problèmes concernant la distribution d'eau sont à signaler à la secrétaire de l'AIEBBM, Mme Céline Etoupe ;
- le site internet de notre commune est mis à jour régulièrement ;
- la commune essaye de récupérer le Domaine « mollens.ch » vu que la commune de Mollens VS a fusionné avec Montana et environs.

13. Propositions individuelles et divers :

M. Hervé Le Pezennec demande que les No IBAN des membres soient enregistrés pour toutes les fonctions (commissions p.ex.) et pas seulement pour les jetons de présence.

M. Vincent Barbay espère que le panneau d'affichage sera implanté au bord de la Place de l'Amitié, afin de ne pas entraver le parage lors des soirées chasse de l'Auberge.

M. Claude-Alain Zanchi demande s'il est envisageable de transmettre les rapports de la commission de gestion aux membres du Conseil Général avant la séance.

Mme Linda Baudin, Présidente, répond qu'elle va se renseigner sur ce sujet.

M. Roger Santschy demande s'il est possible de mettre à disposition un tonneau pour la récupération d'huile dans la commune pour se débarrasser à tout moment de l'huile usagée (après une fondue bourguignonne p.ex).

M. le Syndic répond que la Municipalité va discuter de ce sujet.

Mme la Présidente annonce la date de la prochaine séance ordinaire du Conseil : jeudi 10 décembre 2020 à la salle du Conseil.

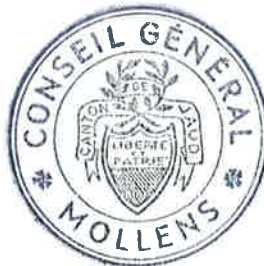
Elle rappelle également la date de l'assemblée de commune en vue des élections communales du printemps 2021 qui aura lieu le 12 novembre 2020 suivi d'une présentation par la Municipalité au sujet du patrimoine de notre commune.

Plus personne ne demandant la parole, la Présidente remercie l'assistance pour son attention. Elle lève la séance à 21h25.

La Présidente :



Linda Baudin



La Secrétaire :



Barbara Lüthi